

**SECOND SEMINAIRE
DES ACTEURS AFRICAINS
FRANCOPHONES
DE L'ACTION CONTRE LES MINES
ET LES RESTES EXPLOSIFS DE
GUERRE**



Dakar, 02 au 04 novembre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS GENERAUX	3
OBJECTIF SPECIFIQUE DU SEMINAIRE 2009	4
PARTICIPATION	4
ORGANISATION DU SEMINAIRE	4
1- Organisation générale	4
2- Cérémonie d'ouverture du séminaire	4
DEROULEMENT DES TRAVAUX – SYNTHESSES DES DISCUSSIONS	5
1 SESSION 1 – Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et les REG	5
2 SESSION 2 – Mobilisation des ressources	7
3 SESSION 3 – Education au risque des mines	10
4 SESSION 4 – Remise à disposition des terres	11
5 SESSION 5 – Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et REG	13
6 SESSION 6 – Assistance aux victimes	14
7 SESSION 7 – Convergences entre l'action contre les mines et la lutte contre les armes légères et de petit calibre (ALPC)	16
CLOTURE DU SEMINAIRE ET RECOMMANDATIONS	18
1 Cérémonie de clôture du séminaire	18
2 Commentaires – Recommandations	18
ANNEXE 1 Liste des participants	22
ANNEXE 2 Programme du séminaire	30
ANNEXE 3 Synthèse des évaluations par thèmes et par session	33
ANNEXE 4 Sommaire de la documentation reproduite pour le CD	36

INTRODUCTION

Le second séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre (REG) s'est déroulé du 02 au 04 novembre 2009 à Dakar – République du Sénégal.

Cette rencontre, organisée par le Centre International de Déminage Humanitaire-Genève (CIDHG) avec le concours du CNAMS (centre national de l'action antimines du Sénégal implanté à Ziguinchor - Casamance) a bénéficié du soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la Suisse et de la France.

Ce séminaire a regroupé, durant 3 jours, plus de cinquante personnes dont les responsables de 15 Etats africains francophones concernés par le problème des mines et/ou les REG et membres ou associés à l'Organisation internationale de la Francophonie. D'autres représentants d'Etats francophones participaient également à cette rencontre (Belgique, Canada, France, Suisse) ainsi que des membres des Nations Unies (PNUD, UNMAS, UNICEF, UNIDIR), de la Commission Européenne, du CICR, de la CEEAC, de l'ICBL et d'ONG francophones ou recrutant du personnel francophone.

La richesse des interventions et l'implication de l'ensemble des participants dans les échanges qui ont eu lieu durant le séminaire montrent l'intérêt de ce type de rencontre pour les pays francophones touchés. Elle a également permis de mettre en lumière des expertises nationales propres, en particulier sur des sujets comme la remise à disposition des terres, l'action communautaire ou l'éducation au risque des mines ; une nouvelle étape à franchir consistera à mettre en forme cette expertise de façon à la partager au travers d'un forum, via Bibliomines, ou dans d'autres cercles francophones mais aussi de la faire valoir à l'extérieur, vers la communauté internationale et notamment vers le CIDHG.

CONTEXTE

Les problèmes engendrés par les mines et les REG touchent directement les populations, les femmes et les enfants en particulier ; ils constituent un frein puissant à la mise en place des initiatives de paix et au développement des activités, au retour des réfugiés ou à la réinstallation des personnes déplacées, à la reconstruction des infrastructures et enfin à la reprise d'une vie normale.

Le CIDHG encourage en priorité les pays touchés par le fléau de ces munitions à développer leurs capacités propres d'action en diffusant le savoir et l'expertise qu'il a acquis sous la forme d'assistance opérationnelle ou de formation dans ces pays, ou en participant à l'organisation d'événements régionaux ou internationaux plus larges.

Tous les pays associés aux activités de l'OIF sont concernés par ce fléau et nombre d'entre eux sont directement touchés par ces munitions.

Le CIDHG a créé une structure dédiée au développement de ses activités francophones pour mieux répondre aux demandes récurrentes d'assistance des pays qui utilisent le français et pour valoriser leur expertise sur la scène internationale.

OBJECTIFS GENERAUX

Dans une perspective pluriannuelle, l'objectif général de tels séminaires est triple :

1. mobiliser les acteurs nationaux francophones pour une mise en œuvre efficiente des différents instruments de droit international humanitaire se rapportant aux mines et aux REG (incluant les sous-munitions) ;
2. accroître la capacité de ces acteurs à formuler et à mettre en œuvre des programmes efficaces et cohérents d'action contre les mines et les REG au sein de structures nationales ad hoc ainsi qu'à intégrer leurs activités à la politique de développement de leur pays ;

3. susciter les échanges et les coopérations entre ces acteurs et promouvoir l'émergence de pôles d'expertise en français sur la scène internationale de cette action humanitaire et sécuritaire.

OBJECTIF SPECIFIQUE DU SEMINAIRE 2009

Le séminaire de 2009 a pour objectif spécifique de consolider la plateforme d'échanges d'informations entre les acteurs nationaux, élaborée lors du séminaire de 2008 et de développer les échanges de connaissance et de compétence à partir des thèmes qui ont été retenus par les participants.

PARTICIPATION

Le séminaire a accueilli les directeurs et les adjoints opérationnels des structures nationales de l'action contre les mines et REG des pays touchés ou les responsables de niveau équivalent pour les Etats ne disposant pas de telles structures. Outre les représentants de ces Etats ainsi que de certains Etats directement impliqués dans l'action contre les mines et REG en partenariat avec les pays africains cibles de ce séminaire, les organisations internationales, régionales et plusieurs ONG étaient également présentes, (cf. annexe 01 / liste des participants).

ORGANISATION DU SEMINAIRE

1- Organisation générale

Le séminaire s'est tenu dans les locaux de l'Hôtel Les Almadies de Dakar. Il a été préparé par Mr René Faure, responsable des programmes francophone du CIDH-G, avec le concours des personnes suivantes :

- Mr Philippe Houliat, consultant pour le CIDHG, expert de l'action contre les mines et ancien directeur des Etudes du CPADD du Bénin - pour l'élaboration du contenu du séminaire en liaison avec les différents participants et de sa conduite au Sénégal ;
- M^{lle} Estelle Aebersold, chargée de projet, programme francophone/CIDH-G – pour les aspects documentaires, logistiques et financiers du séminaire ;
- Mr Léopold Wade, gouverneur de la région de Ziguinchor – modérateur, chargé de l'animation et de la conduite des travaux du séminaire.

Les thèmes développés ainsi que le contenu des sessions constituant le corps du séminaire ont été définis en liaison avec les acteurs nationaux, sur la base des recommandations émises lors du premier séminaire de Cotonou (cf. annexe 02 / programme du séminaire). Au nombre de sept, ils ont fait l'objet d'une répartition par session, comme indiqué ci-après :

Session 1 : Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et les REG ;

Session 2 : Mobilisation des ressources ;

Session 3 : Education au risque des mines ;

Session 4 : Remise à disposition des terres ;

Session 5 : Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et REG ;

Session 6 : Assistance aux victimes ;

Session 7 : Convergences entre l'action contre les mines et la lutte contre les ALPC.

2- Cérémonie d'ouverture du séminaire

Ce séminaire qualifié de rencontre d'experts a fait l'objet d'une cérémonie d'ouverture qui s'est traduite par deux allocutions, le représentant de l'OIF s'étant excusé. Le représentant du directeur du CIDH-G, en la personne de Mr René Faure s'est d'abord exprimé. Puis, la parole fut

donnée à Mr Bassirou Sene, représentant du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères du Sénégal.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié les représentants des missions diplomatiques et des organisations internationales, régionales et non gouvernementales de leur présence, Mr René Faure a salué l'implication des autorités sénégalaises et le soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la Suisse et de la France qui ont rendu possible la tenue de ce séminaire. Il a ensuite brièvement présenté l'équipe organisatrice du séminaire ainsi que le modérateur en la personne de Mr Léopold Wade, gouverneur de la région de Ziguinchor. Il a de plus retracé les grandes lignes de l'action menée par le CIDH-G dans la réduction de l'impact humanitaire des mines terrestres, des REG et plus récemment des sous-munitions.

Pour terminer, il a présenté le contenu du séminaire 2009 et rappelé l'objectif spécifique de cette seconde rencontre qui visait à consolider la plateforme d'échanges d'informations entre les acteurs nationaux, élaborée lors du séminaire de 2008 et à développer les échanges de connaissance et de compétence à partir des thèmes qui ont été retenus par les participants.

A son tour, Mr Bassirou Sene a pris la parole. Après avoir présenté les excuses du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Président de la Commission Nationale qui n'a pu honorer le séminaire de sa présence pour cause de déplacement à l'étranger, il a prononcé quelques mots de bienvenue et de remerciements à l'endroit des organisateurs qui ont choisi le Sénégal pour abriter cette rencontre. Il a de plus rappelé les ravages causés par les mines et les restes explosifs de guerre ainsi que leur impact dévastateur sur le développement socio-économique des pays affectés. Il a ensuite présenté l'engagement du Sénégal dans l'action contre les mines et les REG avant de déclarer officiellement ouvert le second séminaire des acteurs africains francophones de l'action contre les mines et les REG en invitant chacun à y participer activement.

DEROULEMENT DES TRAVAUX – SYNTHESSES DES DISCUSSIONS

1 SESSION 1 – Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et les REG

Cette session s'est déroulée en deux phases principales. La première avait pour objectif de permettre aux pays qui le souhaitaient de présenter l'évolution de l'action contre les mines et REG dans leurs pays. La seconde consistait en une information sur l'évolution des initiatives francophones développées par le CIDH-G depuis le séminaire de Cotonou.

Trois interventions se sont succédées au cours de la première phase en commençant par une communication de Mr César Gomes Lopes de Carvalho, directeur National du CAAMI (Centre d'Action Anti-Mines) de Guinée Bissau.

Pour sa première participation au séminaire, la Guinée Bissau a souhaité présenter un état des lieux de la problématique des mines et REG à laquelle elle est confrontée et mettre en avant les efforts consentis pour faire face à ses obligations vis-à-vis de la Convention d'Ottawa ratifiée le 25 mai 2001. Les opérations de déminage engagées depuis 2000 dans ce pays ont permis d'assainir 3,9 km² de terre et de considérer en 2006 la capitale comme libre de toute mine et REG. Une étude d'impact a par ailleurs été effectuée entre 2007 et 2008 par l'ONG LMA. Ces activités ainsi que la création du CAAMI et du Conseil National de Déminage Humanitaire (CNDH) en mars 2001 ont rendu possible l'élaboration du plan d'action stratégique 2010-2011 ayant comme objectif de respecter les obligations de l'article 5 de la Convention d'Ottawa, c'est-à-dire d'achever les opérations de déminage avant le 1^{er} novembre 2011.

Pour mener à bien ces actions, la Guinée Bissau a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires financiers. Elle s'apprête cependant à faire état d'un besoin de 7.799.000 US\$ sur deux ans afin

de pouvoir respecter ses engagements (et avoir une idée précise de la pollution résiduelle à base de REG demeurant sur le territoire national) sans quoi elle sera obligée d'avoir recours à une demande d'extension.

La seconde intervention, effectuée par le commandant Abdelhay El Haloui, Officier des Forces Armées Royales du Maroc avait pour objectif d'informer l'assistance sur les avancées et les difficultés rencontrées par le Maroc depuis le séminaire de Cotonou. Au travers de cet exposé, il est apparu qu'en un an les unités marocaines ont déminé une superficie de 561 km² et détruit 482 mines, 2 628 engins explosifs et plus de 22 000 cartouches de petit calibre. L'impact de ces actions doit être considéré au travers du nombre d'accidents potentiellement évités sachant que malgré ses efforts, le Maroc a déploré 44 victimes de mines/REG dont 05 tués depuis octobre 2008.

Afin d'améliorer ses capacités de planification et de gestion des opérations, le Maroc s'est doté cette année du système de gestion de l'information et d'aide à la prise de décision IMSMA dont l'installation et la mise en œuvre bénéficient de l'appui des experts du CIDH-G.

Outre ces résultats encourageants, le Maroc a mis en avant un certain nombre de difficultés. Il s'agit en particulier de l'inadéquation entre l'étendue des zones soupçonnées dangereuses et les moyens d'éradication disponibles, de la nature des sols entraînant le déplacement des mines et du climat désertique qui accélère leur vieillissement.

Enfin, le commandant Abdelhay El Haloui a précisé que le Maroc fait toujours de son adhésion à la Convention d'Ottawa un objectif prioritaire, lequel est temporairement différé pour des considérations sécuritaires dans les provinces du sud du Royaume. Il a confirmé par ailleurs que cette contrainte disparaîtra de facto avec le règlement du conflit artificiel imposé au Maroc.

Le troisième et dernier Etat ayant souhaité s'exprimer au cours de cette session est la République Démocratique du Congo afin de faire part de sa vision du lien entre l'action contre les mines et le développement. Cette intervention, effectuée par Maître Sudi Alimasi Kimputu, Coordinateur National du Point focal de LAM a permis de mieux percevoir la détermination de l'autorité nationale congolaise à intensifier les liens existants entre les différentes composantes de l'action contre les mines et le développement. Ceci au travers d'un processus participatif visant à impliquer les communautés chaque fois que possible en vue d'une appropriation de la lutte antimines au niveau de base.

Enfin, au cours de son exposé, Maître Sudi Alimasi Kimputu a également insisté sur le caractère intersectoriel et multidimensionnel de l'action contre les mines en soulignant l'importance que le gouvernement de la RDC accorde à la protection de l'environnement. Il a en particulier mentionné le fait que pour assurer un développement durable, la protection de l'environnement fait partie du Programme National, dénommé « *5 Chantiers de la République* » et que l'action contre les mines et REG est perçue par les autorités congolaises comme partie intégrante de la gestion de l'environnement.

Ces communications ont suscité plusieurs réactions parmi lesquelles ressortent les points suivants :

- Comme mentionné dans son exposé, le représentant de la Guinée Bissau confirme que malgré la présence du système de gestion de l'information IMSMA et des données collectées au travers de l'enquête d'impact (2007-2008), le programme d'action contre les mines en Guinée Bissau n'est pas en mesure de produire des cartes de zones mines et/ou suspectées dangereuses suffisamment précises.
- En réponse à une question posée au représentant du Royaume du Maroc concernant les difficultés de coordination pouvant exister entre les différents acteurs de l'action contre les mines, ce dernier a précisé qu'au Maroc le problème de coordination ne se pose pas vraiment. En effet, les Forces Armées Royales sont l'acteur principal en la matière : le programme national de lutte antimines emploie 10 000 militaires, les organisations civiles ne sont impliquées que dans la sensibilisation et une partie de l'assistance aux victimes.

- Enfin, à une question du directeur du CPADD concernant les synergies existantes entre les militaires formés au CPADD et les ONG engagées dans les activités d'action contre les mines en RDC, Maître Sudi Alimasi Kimputu a répondu que dans le cadre du renforcement des capacités nationales, certains des militaires formés au déminage humanitaire sont intégrés dans certaines ONG et que cette dynamique devrait aller en s'intensifiant.

La dernière phase de cette session consistait en une communication de Mr René Faure, sur les programmes francophones et en particulier sur les avancées qui ont ponctué le développement de Bibliomines depuis le séminaire de Cotonou en 2008. Il a été rappelé que cette initiative est basée sur une demande des acteurs francophones de l'action contre les mines afin de répondre à un besoin en terme d'accès à l'information en français. Ainsi, Bibliomines a pour objectif de mettre à la disposition des Etats parties francophones toute la documentation concernant l'action contre les mines et les REG existant en français. La gestion de ce projet est confiée à quatre Etats partenaires qui sont le Bénin (CPADD), la Mauritanie (PNDHD), le Sénégal (CNAMS) et le CIDH-G.

Mme Gisèle Brahi, coordinatrice du projet Bibliomines a ensuite pris la parole pour présenter le contenu de la bibliothèque en ligne. Elle a par ailleurs proposé d'effectuer régulièrement, en séance plénière, une recherche en ligne des documents utilisés pour les travaux du séminaire afin de permettre aux participants de se familiariser avec l'utilisation du logiciel Bibliomines. Ces derniers se sont félicités de la mise sur pied d'un tel outil.

Pour terminer, il a été demandé un plus large soutien des participants afin d'alimenter Bibliomines avec de nouveaux documents, en particulier africains.

2 SESSION 2 – Mobilisation des ressources

La session sur la mobilisation des ressources était très attendue par l'ensemble des Etats participants. Conçue en étroite collaboration avec les représentants de ces pays et leurs partenaires financiers, son objectif était double. Il s'agissait tout d'abord de permettre aux Etats bénéficiaires d'améliorer leur compréhension des mécanismes et outils permettant l'acquisition de financements dans le domaine de l'action contre les mines et REG. Le second objectif était de faciliter les échanges directs entre les Etats bénéficiaires et les principaux bailleurs de fonds présents au séminaire.

Enfin, cette session s'est achevée sur des travaux de groupes permettant aux Etats bénéficiaires et aux bailleurs potentiels de réfléchir ensemble sur le cas concret d'une demande de financement fictive.

Outre les Etats africains participants au séminaire, plusieurs représentants de pays et organisations partenaires dans le domaine de la mobilisation des ressources ont été invités à participer activement aux travaux de cette session. Il s'agit en particulier de la Belgique, du Canada, de la France, de la Suisse, des Nations Unies (PNUD, UNMAS, UNICEF), de l'union européenne et d'ICBL.

La session a débuté par un exposé du colonel Alioune ould Mohamed El Hacem, coordinateur du PNDH de la Mauritanie. Intervenant au nom de l'ensemble des Etats africains présents au séminaire, ce fut pour lui l'occasion de présenter la mobilisation des ressources comme un véritable défi pour ces Etats désireux de respecter leurs engagements vis-à-vis du Traité d'Ottawa. Cet exposé a permis de mettre en évidence les disparités existantes entre les Etats susmentionnés dans les ressources mises à leur disposition tant au niveau national qu'international.

A l'issue, les représentants des agences des Nations Unies (UNICEF, UNMAS et PNUD) ont successivement présenté les mécanismes de financement qui leur sont propres et proposé quelques recommandations.

Dans sa présentation, Mme Judy Grayson, Conseillère principale UNICEF, a mis en avant les quatre principes clés qui selon son analyse permettent de mobiliser mieux et plus de ressources. Il convient d'abord de bien définir ses besoins qui peuvent être de différents types (financiers, technologiques, expertise, etc.). Il est ensuite nécessaire de pouvoir présenter des résultats les plus concrets et les plus réalistes possibles. La connaissance du partenaire financier est également fondamentale. Il s'agit en effet de bien appréhender sa stratégie, sa politique de financement dans le pays demandeur ainsi que ses règles internes et cycles financiers. Enfin, il est recommandé de donner toujours plus de visibilité à ses activités et d'entretenir des rapports suivis avec les partenaires financiers acquis et potentiels.

Mr Salim Raad, Directeur de programme adjoint de UNMACC-RDC, représentant de UNMAS a ensuite effectué une présentation portant sur la visibilité et la mobilisation des ressources à travers le système des Nations Unies. Après avoir rappelé que les Etats affectés par les mines et REG doivent, dans leur intérêt, renforcer leur capacité à mobiliser les ressources, il a présenté les appels de fonds coordonnés de Nations. Ce fut l'occasion de rappeler que le portfolio concernant la lutte antimines est édité annuellement (prochain lancement officiel, le 4 décembre 2009) et qu'il fait appel à une approche collaborative qui ne concerne pas uniquement les Nations Unies. Il a par ailleurs expliqué ce qu'est un appel consolidé en s'appuyant sur les exemples du CAP et du CHAP qui sont des outils de coordination encourageant la coopération entre les organisations et les Etats. Cette intervention s'est achevée par la présentation des mécanismes de financement spécifiques à UNMAS pour le soutien des activités d'action contre les mines sur le terrain (Fonds d'affectation spéciale (Voluntary Trust Fund) pour l'assistance à l'action contre les mines, Budget mis en recouvrement (Assessed Budget) et autres fonds thématiques et géographiques) et concernant les possibilités d'accès aux fonds d'urgence (CERF).

Enfin, Mr Marc Antoine Morel, représentant du PNUD (Programme ALPC et violences armées, Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BPCR) a présenté le soutien du PNUD à l'action contre les mines. Ainsi, il a rappelé que le PNUD soutient les efforts des pays affectés par les mines antipersonnel et les REG dans le développement et la mise en œuvre de programmes et de stratégies nationales ainsi que dans le processus visant à remplir leurs obligations en matière de traités. Les interventions du PNUD visent à développer les capacités des acteurs nationaux. Elles encouragent les échanges d'expérience et de connaissance dans le domaine de l'action contre les mines. Le PNUD apporte également son soutien à la question du genre et insiste sur une meilleure prise en compte de cette question par les gouvernements.

Marc Antoine Morel a ensuite présenté les mécanismes de financement de projet au travers du Fond Fiduciaire pour la Prévention des Crises et le Relèvement (UNDP CPR TTF), la manière d'y avoir accès ainsi que les éléments qui entrent en considération dans l'évaluation des propositions de projet. Enfin, il a été expliqué aux participants comment développer une bonne proposition en insistant sur la qualité de la structure de la proposition et sur le fait que l'impact du projet sur l'amélioration des conditions de vie des personnes affectées est un élément déterminant sur lequel la proposition de projet est jugée.

Ces communications ont ensuite laissé la place aux échanges dont les éléments principaux figurent ci-après :

Mr Assane Ngueadoum, Conseiller Technique du CND/Tchad est intervenu pour déplorer le manque de transparence des procédures en vigueur au sein des Nations Unies dans le domaine de la gestion des fonds. Selon lui, il est à l'origine du blocage d'un financement du gouvernement japonais destiné à la réalisation d'une enquête sur la localisation des mines et REG et le déminage de la région de Wadi Doum. Il regrette également le déficit de communication de la part des représentations onusiennes dans son pays et signale que depuis 10 ans le Tchad envoie le portfolio sans aucun retour de UNMAS.

Mme Tamar Gabelnik, Treaty implementation Director pour ICBL, a ensuite pris la parole pour

insister sur la nécessité d'avoir recours à des demandes précises, concises et concrètes permettant de faciliter l'obtention de financements. De plus, elle s'est faite l'écho de l'idée de création d'un comité permanent centré sur la mobilisation des ressources qui sera proposée au sommet de Carthagène. Enfin, Tamar Gabelnik a engagé les Etats présents au séminaire à prendre position sur ce sujet afin de donner le plus de chance possibles à ce projet d'aboutir.

L'Ambassadeur Papa Omar N'Diaye, Directeur du CNAMS du Sénégal est ensuite intervenu pour apporter son éclairage sur la gestion participative des pays affectés par les mines antipersonnel et les REG ainsi que sur la bonne gouvernance. Il a rappelé l'importance pour les pays affectés de s'engager fermement dans le domaine de l'action antimines et le fait que l'appropriation nationale doit aller jusqu'au bout de la logique. Il a par ailleurs précisé l'intérêt présenté par le portfolio tout en estimant qu'il est temps de procéder à un audit de cet outil afin d'en mesurer la pertinence. Enfin, il a souligné un problème d'adéquation entre les indicateurs et les résultats attendus dans l'élaboration des projets.

Plusieurs autres commentaires ont suivi les contributions ci-dessus. Ils ont entre autre permis d'éclairer les participants sur la question essentielle du portfolio de l'action antimines : « pourquoi les Etats parties africains déposent ils chaque année des projets sans obtenir le moindre financement ? » La réponse donnée a mis en avant le fait que le portfolio n'est qu'un outil de plaidoyer, un moyen mis à la disposition des Etats parties pour mobiliser des fonds.

Le représentant du PNUD a quant à lui tenu à apporter une précision sur l'appellation « bailleur de fonds » qui, selon lui ne peut être appliquée à l'Organisation des Nations Unies. En effet, les agences onusiennes sont elles même en quête de financement auprès des Etats membres avant de les réaffecter selon des règles qui leur sont propres. Il a ensuite apporté des éclaircissements sur le blocage du financement du Tchad par le Japon avant d'abonder dans le sens de l'intervention du représentant du Sénégal en précisant que l'appropriation nationale est fondamentale mais qu'il faut accepter que certains pays n'aient pas la capacité de se prendre en charge.

Après un déjeuner pris en commun qui a permis à l'ensemble des participants de continuer les conversations amorcées au cours de la matinée, les travaux de la session sur la mobilisation des ressources ont repris avec l'intervention du représentant de la Commission Européenne (CE) en la personne de Mr Stéphane Halgand, Conseiller, Chef de section Développement rural, sécurité civile, environnement, délégation CE au Sénégal. Après un bref historique de l'implication de la CE dans le domaine de l'action contre les mines et REG, il s'est attaché à expliquer les raisons qui ont conduit à un changement de stratégie entraînant entre autre l'intégration de l'action contre les mines dans le développement (abrogation des fonds spécifiquement dédiés à cette thématique). Stéphane Halgand a ensuite présenté les objectifs des *Lignes directrices de la CE pour la lutte contre les mines 2008 – 2013* ainsi que les outils de financement existants (instruments géographiques, globaux et thématiques). Enfin, il a expliqué comment bénéficiaire de l'appui de la Commission européenne avant de s'attarder sur le cas particulier du FED et des enveloppes qui le composent.

Pour terminer les interventions liées à la mobilisation des ressources, les représentants du Canada (Mr Benoît Gauthier, Conseiller politique de l'Ambassade du Canada à Dakar), de la France (Ambassadeur Alain Girma, chargé de l'action contre les mines et secrétaire général de la CNEMA) et de la Belgique (Ambassadeur Georges Godart) ont tour à tour exposé les efforts consentis par leur gouvernement respectif dans le domaine de l'action contre les mines, les REG et les bombes à sous-munitions.

La troisième et dernière phase de la session sur la mobilisation des ressources consistait en un travail de réflexion autour d'un cas concret animé par le colonel Alioune ould Mohamed El Hacem. Il s'agissait pour les Etats affectés répartis en 3 groupes, chacun autour du représentant d'une agence des Nations Unies (UNMAS, UNICEF et PNUD), de réfléchir sur une demande de financement spécifiquement orientée vers le bailleur de leur groupe. Les grandes lignes de ces

travaux ont ensuite été présentées en séance plénière par l'intermédiaire d'un rapporteur désigné dans chaque groupe.

La restitution de ces travaux ainsi que les échanges qui ont eu lieu à l'issue ont permis de souligner quelques faiblesses dans la manière de concevoir et de présenter un projet à un bailleur potentiel. Ces discussions furent l'occasion pour les Etats les moins familiers avec les procédures de demande de financement de s'enrichir des recommandations des bailleurs présents et des Etats les plus avancés en la matière.

3 SESSION 3 – Education au risque des mines

Cette session, conduite par Mme Anne Capelle, consultante pour le CIDH-G, avait pour objectif principal d'introduire la notion de liaison communautaire et de fournir les arguments qui en font une composante incontournable de l'action contre les mines et REG. Les travaux de la session 3 ont débuté par deux interventions de Mme Anne Capelle portant respectivement sur les évolutions et les approches méthodologiques de l'éducation au risque des mines (ERM) puis sur les normes régissant cette composante de l'action contre les mines et REG.

Au cours de son premier exposé, Anne Capelle a tout d'abord mis en évidence et explicité l'évolution de la terminologie qui, de « Sensibilisation au danger des mines » est progressivement devenue « Education au risque des mines et REG » notamment du fait de l'évolution des preneurs de risques entraînant par ailleurs une évolution des messages et une adaptation des moyens pour faire face à ce phénomène.

Elle a ensuite rappelé la définition de l'ERM proposée par les NILAM ainsi que ses trois objectifs principaux qui visent à réduire le plus possible le nombre des accidents et des décès dus aux mines terrestres et aux REG, à réduire l'impact socio-économique des mines terrestres et des REG et enfin, à soutenir le développement.

La dernière partie de cet exposé était destinée à faire comprendre que la gestion de projet et de programme d'ERM doit être conçue de façon globale. Elle repose essentiellement sur trois piliers qui sont une bonne planification, la mise en œuvre et l'évaluation. Enfin, la liste des huit principes directeurs de l'ERM a été proposée aux participants (Annexe 10).

La seconde intervention de Mme Anne Capelle consistait à faire le point sur les 7 normes internationales de l'ERM et REG existantes et de leur traduction en français. Ce sont les NILAM 07.11, 07.31, 07.41, 08.50, 12.10, 12.20 et 14.20. Ce fut également l'occasion de préciser le contenu des NILAM sur la liaison communautaire et sur l'ERM qui sont actuellement en cours de révision.

Mr Seyni Diop, Chef de division ERM et AV du CNAMS /Sénégal a ensuite été invité à prendre la parole pour faire profiter de l'expérience du Sénégal dans la mise en place d'un plan d'action pour l'ERM. Après un rappel de l'historique du conflit casamançais et de la première étude d'impact menée par l'ONG Handicap International, Mr Seyni Diop a présenté le bilan des activités d'ERM et les difficultés rencontrées jusqu'à la création du Centre National d'Action Antimines (CNAMS) en 2006. Depuis cette époque, la mise en place d'un comité régional de coordination a favorisé l'aboutissement de nombreuses initiatives dont la révision de la stratégie nationale, l'harmonisation des supports de communication et des interventions, la mise en place d'un cadre de concertation pour l'éducation au risque, la réalisation d'un atelier de planification de projets ERM et plus récemment l'élaboration d'un plan d'action spécifique à l'ERM. Face aux défis qui restent à relever, la solution proposée consiste à renforcer l'ERM par la mise à disposition d'une banque de données sur les localités suspectes, une meilleure implication des partenaires et des communautés, le développement d'une stratégie de communication, la mise en œuvre de projets d'ERM pertinents et la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation.

Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont échangé leurs expériences et faire part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et l'évaluation des projets d'ERM. L'action du CIDH-G a été saluée notamment au travers de la tenue d'ateliers spécifiques, voire de

formations dans le domaine de l'ERM comme ce fut respectivement le cas au Sénégal et au Bénin.

La session sur l'ERM s'est poursuivie par un travail de groupe organisé autour de la question suivante : *Que peut apporter la liaison communautaire aux autres aspects de l'action contre les mines et REG ?*

Quatre groupes ont été constitués pour respectivement travailler sur les aspects suivants : déminage humanitaire - assistance aux victimes – destruction des stocks et plaidoyer - acteurs du développement.

La restitution des travaux en séance plénière a donné l'occasion à Mme Anne Capelle de répreciser l'importance de la liaison communautaire dans l'action antimines. En effet, elle consiste à collaborer avec les communautés vivant dans les zones affectées afin de recueillir et d'échanger des informations sur la présence et l'impact des mines et REG - d'établir un contact visant à informer sur les programmes de l'action contre les mines et de développer une stratégie de réduction des risques.

Pour conclure cette session, Mme Capelle a invité les participants à consulter le guide du CIDHG intitulé « *Education au Risque des Mines : guide pour les projets* » qui est un outil de travail pour les acteurs de la lutte antimines ».

4 SESSION 4 – Remise à disposition des terres

Cette session avait pour but de présenter le concept de remise à disposition des terres et sa mise en oeuvre par les programmes nationaux d'action contre les mines.

Les travaux de la session 4 ont débuté par un exposé de Mr Bill Howell, directeur du département Mines de l'ONG Handicap International intitulé « Présentation et enjeux du concept de remise à disposition des terres par moyens non techniques et techniques ». Après avoir rappelé en quoi consiste la remise à disposition des terres et explicité les différentes étapes du processus qui conduit à cette restitution, il a proposé trois points qui selon lui constituent les éléments essentiels de la remise à disposition des terres par des moyens non techniques et sur lesquels il souhaitait que se portent les échanges entre les participants. Il s'agit tout d'abord des « *règles et critères* » ; ce sont la traduction de la politique nationale antimines en actions directes sur le terrain - la transparence dans les procédures - l'existence d'une documentation complète et accessible - une compréhension générale du processus - une période consacrée à la réflexion et aux échanges - accepter la possibilité d'erreur et la nécessité de rectification et enfin - admettre la possibilité d'imperfection et en assumer la responsabilité.

On peut noter ensuite « *l'implication des parties prenantes* ». Ce sont les institutions nationales - l'autorité nationale de l'action contre les mines - les autorités administratives au niveau régional et local - les opérateurs et - les propriétaires ou utilisateurs des terrains restitués.

Enfin, les aspects concernant la « *gestion de la qualité* » constituent le troisième élément. Il s'agit dans ce cas de mettre en place des procédures d'assurance et de contrôle de la qualité qui concernent l'ensemble du processus de remise à disposition des terres : la qualité de base (procédures, formation, outils et équipements), la qualité en cours de mise en oeuvre (exécution et supervision des activités) et l'accompagnement (suivi quotidien).

Trois intervenants se sont ensuite succédés. Il s'agit des représentants de l'Algérie, de la Mauritanie et du Sénégal qui ont successivement présenté leur expérience dans le processus de la remise à disposition des terres.

Le colonel Ahcène Gherabi, président du Comité interministériel de suivi de l'application de la Convention d'Ottawa en Algérie a fait l'historique de la contamination de son pays par des mines antipersonnel qui a débuté avec la guerre de libération. Il a également fait le point sur les régions qui sont fortement contaminées et sur l'avancée du déminage en Algérie. Il apparaît que si ce pays a jusqu'à présent essentiellement restitué des terres par des moyens techniques (déminage), l'existence avérée de zones minées non clairement identifiées (hors lignes Challe et

Morice) nécessite la mise en œuvre d'un processus plus élaboré faisant appel à des méthodes non techniques. Enfin, il est mentionné que ce type d'activités entre déjà dans le système national de classement des terres qui fait lui-même partie intégrante de la stratégie nationale de remise à disposition des terres ayant pour objectif la restitution de l'ensemble des terrains minés ou soupçonnés dangereux dans un délai de 3 ans (2012).

Le colonel Alioune ould Mohamed El Hacen, coordinateur du PNDH de la Mauritanie a ensuite pris la parole pour présenter le processus de remise à disposition des terres par moyens non techniques mis en place par les autorités mauritaniennes. Il a expliqué que la première étape du processus de sélection consiste en une réunion du comité de tri du PNDHD qui écarte les terres à faible impact. Vient ensuite la phase qui consiste en une analyse par les experts du PNDHD, des causes de la déclaration de la contamination. Ces informations sont ensuite recoupées sur le terrain grâce à des critères spécifiques sur lesquels se baseront les experts pour tirer des conclusions sur la pertinence de remettre ces terres ou pas à disposition des communautés. Il est à noter que les critères susmentionnés sont élaborés avec les différents partenaires impliqués dans la remise à disposition des terres. Ils mentionnent notamment qu'une terre ne peut être restituée qu'après l'acceptation formelle de la communauté ou de son propriétaire. Le suivi des zones restituées est également pris en compte à travers un suivi au niveau du PNDHD et un éventail de mesures qui permettent d'identifier clairement le niveau de responsabilité en cas d'accident.

Pour terminer son témoignage, le représentant de la Mauritanie propose les quelques recommandations suivantes : s'appuyer sur une situation de référence - choisir avec soin les critères de remise à disposition - rechercher la collaboration et l'implication des communautés affectées (approche participative) – consulter le CIDH-G pour bénéficier d'un appui dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre du processus.

Le troisième intervenant, en la personne de l'Ambassadeur Papa Omar N'Diaye, directeur du CNAMS, a présenté un cas de remise à disposition des terres par des moyens non techniques en Casamance. Il a débuté son intervention en rappelant les résultats de l'étude d'impact réalisé par Handicap International en 2005 – 2006. Cette étude concernait 251 localités visitées, 93 suspectées, 170 inaccessibles et 60 localités abandonnées. Le processus de remise à disposition des terres a commencé par une reprise des dossiers de l'étude d'impact. Des critiques internes et externes concernant ces dossiers ont été effectués, ce qui a permis de procéder au tri des localités dans lesquelles les suspicions ont été fondées sur des éléments discutables. Les enquêtes ont ensuite été reprises dans les localités pour effectuer des recoupements d'informations dans le but d'avoir une meilleure idée de la contamination. A partir des résultats de cette enquête, des décisions ont été prises quant à la restitution des terres à l'issue de la réunion du Comité Régionale de Coordination.

A l'issue de cette intervention, les participants ont pu bénéficier de plusieurs témoignages générant des échanges très enrichissants compte tenu de la variété des situations présentées :

Le représentant de la Mauritanie s'est exprimé en premier, mettant en exergue l'importance de faire une étude d'impact adaptée aux réalités du pays. Il a aussi appelé à une plus grande implication des opérateurs nationaux et des gouvernements.

Mr Pascal Rapillard, conseiller politique et relations extérieures du CIDHG a quant à lui rappelé que la NILAM 08.20, la NILAM 08.21 sur les enquêtes non techniques et la NILAM 08.22 sur les enquêtes techniques concernant la remise à disposition des terres, existaient toutes trois en version française.

A une question du représentant de Djibouti, en la personne de Mr Issa Abdillahi, sous directeur en charge du suivi ALPC et mines et REG qui désirait savoir si l'on peut se fier aux enquêtes non techniques, le colonel Alioune ould Mohamed El Hacen a répondu que la remise à disposition par enquête non technique est menée suivant des critères bien définis qui, s'ils ne

sont pas remplis entraîne une non remise à disposition du terrain concerné.

Les derniers échanges ont eu lieu suite à l'intervention de Mr Salim Raad, représentant de UNMAS qui a demandé aux différents intervenant de préciser selon eux quel est le niveau de risque existant dans la remise à disposition des terres par moyens non techniques et qui assume la responsabilité d'un éventuel accident. Les réponses à cette question ont été diverses ce qui met en évidence la différence d'appréciation d'un pays à l'autre sur ce thème. Certains représentants d'Etats ont en effet mentionné que c'est l'Etat qui doit assumer cette responsabilité alors que pour d'autres, c'est l'opérateur en charge du terrain qui est responsable.

La session sur la remise à disposition des terres s'est achevée par une synthèse de Mr Bill Howell, directeur du département Mines de l'ONG Handicap International qui a rappelé les différents points débattus au cours de la session.

5 SESSION 5 – Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et REG

Cette session avait pour but de sensibiliser les participants sur les instruments internationaux de l'action contre les mines et les REG ainsi que sur les enjeux de la conférence de Carthagène.

Les travaux de la session ont débuté par une intervention de Mr Dominique Loye, chef adjoint de l'unité Armes - Division juridique du CICR qui portait sur La Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) et les enjeux futurs pour la Convention sur les mines AP (CIMAP).

Après avoir précisé la définition d'une arme à sous-munitions et explicité les différents articles de la CASM, il a présenté les objectifs de cette nouvelle convention et l'état d'avancement de sa ratification. Il a ensuite démontré quel intérêt cette convention pouvait représenter pour l'Afrique notamment en permettant aux pays affectés d'obtenir un appui économique et technique mais aussi en jouant un rôle préventif.

La seconde partie de cet exposé concernait la 2^{ème} Conférence de révision de la Convention sur les mines AP qui se tiendra à Carthagène (Colombie) au début du mois de décembre prochain. Les informations présentées par le représentant du CICR ont permis de mesurer les succès de la CIMAP tels que la baisse du nombre de nouvelles victimes, l'augmentation du nombre d'Etats Parties (156), les superficies de terrain rendu à l'exploitation agricole et la reconnaissance "du droit" des victimes. Un certain nombre de défis restent néanmoins à relever tels que le non respect des délais pour la destruction des stocks, le nombre important de km² restant à déminer, l'augmentation du nombre de demandes d'extension de délais et enfin l'assistance aux victimes qui demeure encore trop lacunaire.

Pour terminer son intervention, Mr Dominique Loye a présenté les grandes lignes du projet de plan d'action qui sera débattu au cours de la 2^{ème} Conférence de révision de la CIMAP, ainsi que les enjeux qui l'entourent. Il a enfin expliqué aux participants la nécessité d'effectuer un travail de capitalisation de ce plan au niveau national.

Le second intervenant de cette session était Mr Pascal Rapillard, conseiller politique et relations extérieures du CIDH-G. Son intervention portait sur la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC) et ses enjeux actuels. Après avoir fait un rappel sur la structure de la CCAC, il s'est attaché à présenter le Protocole II modifié concernant les mines et le Protocole V sur les restes explosifs de guerre.

Il a ensuite détaillé les enjeux et perspectives de la CCAC concernant les protocoles sur les armes à sous-munitions, les mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) et les engins explosifs improvisés (Les détails de cette présentation peuvent être consultés en annexe 10).

Cette intervention s'est achevée par un rappel des liens entre le CIDH-G et la CCAC, notamment dans le domaine des relations institutionnelles (statut d'observateur du CIDH-G, Assistance technique, Programme de parrainage) et en terme de soutien opérationnel (IMSMA, NILAM, Formation et séminaires sur des sujets en rapport avec la CCAC).

Ces communications ont ensuite laissé la place à un débat durant lequel les échanges ont permis aux participants de donner leur point de vue sur différents aspects de ces conventions.

6 SESSION 6 – Assistance aux victimes

Cette session, conduite par Mme Anne Capelle, consistait à mieux comprendre ce qu'est l'assistance aux victimes dans le cadre de la CIMAP ainsi qu'à réfléchir sur le rôle des centres d'action contre les mines dans l'amélioration de la prise en charge des victimes.

Les travaux de cette session ont débuté avec un exposé de Mme Anne Capelle intitulé « Comprendre l'assistance aux victimes dans le contexte de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ». Après avoir rappelé la définition de l'assistance aux victimes, elle a précisé les obligations juridiques des Etats parties à la CIMAP dans ce domaine. Il ressort de cet exposé que l'assistance aux victimes est une thématique complexe encore trop peu développée. Elle comprend six composantes et se base sur des principes tels que la non discrimination, la priorité à l'action publique et l'action intégrée et globale. La responsabilité de l'Etat est directement engagée car il lui revient de prendre en charge les victimes de mines. Dans ce cadre, a été présentée la liste de 26 Etats parties à la CIMAP qui ont déclaré être responsables d'un nombre significatif de victimes. Parmi les Etats représentés au séminaire figurent le Burundi, la Guinée Bissau, la RDC, le Sénégal et le Tchad. Le plan d'action de Nairobi concernant l'assistance aux victimes est intégré dans les rencontres internationales de l'action contre les mines. Il permet de créer un cadre pour les victimes de mines mais est également pertinent pour les victimes de REG, sous munitions, ALPC ainsi que pour les autres personnes handicapées. Enfin, il a été mentionné que la 2^{ème} conférence de révision de la CIMAP qui se tiendra à Carthagène sera l'occasion d'effectuer une révision des progrès accomplis en matière d'assistance aux victimes et de proposer des actions au niveau international et national pour la période 2010-2014.

La deuxième intervention, proposée par Mr Mamady Gassama, Point focal de l'ICBL pour l'assistance aux victimes au Sénégal portait sur les conclusions du rapport de Handicap International intitulé « la voix du terrain ». Il a présenté le contexte de l'élaboration du rapport visant à promouvoir une expression directe des victimes des mines et des REG ainsi que leur vision sur l'évolution de l'Assistance aux victimes dans l'action antimines. Cette enquête a été organisée par Handicap International, au travers des points focaux d'assistance aux victimes de ICBL, sur plus de 1561 victimes dans 25 pays. Au travers de cet exposé très complet, on peut retenir que la majorité des personnes interrogées estiment que l'assistance aux victimes des mines est trop dépendante des ONG internationales et que le nombre des projets touchant à cette thématique est en diminution. Par ailleurs, l'accès aux soins et services spécialisés représente un vrai problème du fait de l'insécurité, de l'état déplorable des routes et du coût de ces services. Il apparaît également que les mécanismes de coordination sont insuffisants et que d'une manière générale, les besoins des victimes ne sont pas assez pris en compte. Enfin, il est regretté l'absence de lois sur le handicap et proposé que les gouvernements développent, exécutent et coordonnent des plans de VA/PSH avec la participation systématique des survivants, des ONG et ministères en charge de la question.

La dernière intervention de cette session fut celle de Mr Seyni Diop, chef de la division ERM et AV du CNAMS au sujet de l'avant projet de planification nationale pour l'assistance aux victimes au Sénégal (PANAV). Cet avant projet planification a été élaboré par un comité ad-hoc composé de représentants des ministères de l'Action sociale et du Développement Communautaire, des services de santé, de l'Education, des ONG locales et internationales et des organisations internationales. Récemment officialisé par un Atelier national de validation, il prend en compte les 751 victimes recensées. S'appuyant sur le plan d'action de Nairobi, il a été établi dans le but d'apporter une assistance complète et intégrée des besoins des victimes de mines sénégalaises.

A l'issue de cette intervention, les participants ont pu bénéficier de plusieurs témoignages sur les politiques nationales d'assistance aux victimes entraînant des échanges très enrichissants compte tenu de la variété des situations présentées.

Parmi ces contributions, on peut noter celle du colonel Alioune ould Mohamed El Hacem représentant la Mauritanie. Il a présenté le plan d'action national d'assistance aux victimes mis en œuvre dans son pays qui prend en compte 155 victimes.

Le colonel Ahcène Gherabi, représentant de l'Algérie à ensuite pris la parole pour demander pourquoi son pays ne figurait pas dans la liste des 26 Etats Parties ayant indiqué être responsables d'un nombre significatif de victimes. Il lui a été répondu par Mme Anne Capelle que les données sur l'assistance aux victimes sont l'œuvre d'un travail diplomatique et qu'il revient au pays concerné de demander à adhérer en s'adressant par écrit à l'unité d'appui de la Convention d'Ottawa. Le colonel Ahcène Gherabi a ensuite demandé quelle stratégie peut-on adopter pour faire évoluer les mentalités afin d'éviter la discrimination dont les femmes victimes de mines sont l'objet en Algérie. Face aux problèmes de genre, la réponse proposée par Mme Anne Capelle consiste en une meilleure prise en compte de leurs besoins au travers des plans d'action nationaux.

En réponse à une question visant à savoir si les militaires étaient comptabilisés parmi les victimes de mines, Mr Seyni Diop a répondu que par « victime » on entend toute personne qui a été atteint par une mine. Mme Anne Capelle a souhaité apporter un complément d'information sur ce sujet en précisant que l'assistance aux victimes prend en compte tous les blessés de mines sans discrimination, qu'ils soient civils ou militaires. La seule différence peut-être que dans certains pays les services d'assistance vont différer entre ces deux catégories de personnes.

Mme Christiane Agboton-Johnson, directrice adjointe de l'UNIDIR, s'est inquiété de la question du genre dans l'action contre les mines. Elle s'est demandé comment les femmes bénéficient-elles des programmes d'assistance aux victimes ? Elle appelle à une prise en compte de ces questions.

Enfin, à la question de Mr Cheikh Tidiane Cissé de l'ONG MALAO souhaitant savoir s'il est possible de quantifier le nombre de victimes en tenant compte des victimes indirectes, Mme Anne Capelle a répondu que les victimes directes sont prises en compte séparément dans les statistiques mais que dans les plans d'action toutes sont enregistrées comme des victimes.

Les travaux de la session sur l'assistance aux victimes ont été suivis d'une réflexion par groupes animée par Mme Anne Capelle sur le rôle des centres / autorités nationales de lutte antimines dans l'assistance aux victimes. La restitution de ces travaux en séance plénière a suscité de nouveaux échanges et permis de mettre en exergue les commentaires et/ou questionnements ci-après :

- La question du genre doit être davantage prise en compte ou, en d'autres termes, comment les femmes bénéficient-elles des programmes d'assistance aux victimes, participent-elles aux prises de décisions, y a t'il discrimination dans l'accès aux soins et dans l'affirmative, qu'est-ce qui est fait pour y remédier ?
- Le Burundi insiste sur l'importance de l'intégration des victimes de mines et personnes handicapées au niveau des institutions nationales et dans les délégations représentant les Etats aux conférences internationales comme par exemple à Carthagène. Ceci dans le but de promouvoir le droit des handicapés.
- La Mauritanie présente les évolutions dans ce secteur : 0 nouvelles victimes atteintes depuis 2 ans, 155 victimes recensées. La coordination de l'assistance aux victimes est prise en charge par le centre national d'orthopédie et de rééducation fonctionnelle (CNORF).
- L'AISP (association internationale des soldats de la paix) explique que l'office national

des anciens combattants peut aussi avoir un rôle à jouer dans la prise en charge et la réinsertion des victimes de mines.

La session sur l'assistance aux victimes s'est achevée par une synthèse effectuée par Mme Anne Capelle. Elle conclue en précisant qu'au delà de la collecte des données sur les victimes, il faut diffuser l'information vers les parties concernées. Les structures d'action contre les mines et REG ont pour rôle de coordonner et d'activer les programmes d'assistance aux victimes. Elles doivent aussi encourager et accélérer le processus de mise en œuvre des législations nationales en la matière.

7 SESSION 7 – Convergences entre l'action contre les mines et la lutte contre les armes légères et de petit calibre (ALPC)

Cette session visait à améliorer la perception de la problématique des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Afrique et de mieux appréhender les convergences entre l'action contre les mines et la lutte contre la prolifération des ALPC. Elle a été ouverte par le colonel Meïssa Niang, MFA, Secrétaire permanent de la Commission nationale sur les Armes nucléaires, biologiques et chimiques / Sénégal qui a rappelé le conflit casamançais et présenté les différentes actions du gouvernement sénégalais dans la lutte contre les ALPC, les mines et les REG.

Après la note introductive du colonel Niang, Mme Christiane Agboton Johnson, sous directrice de l'UNIDIR, a présenté la problématique des ALPC en Afrique. Elle a d'abord défini les trois catégories d'armement qui entre dans la classification des ALPC (les armes de petit calibre, les armes légères et les munitions et explosifs). Elle a ensuite fait part du fait que l'on estime à 875 millions le nombre d'ALPC utilisées pour des besoins de sécurité nationale dans le monde, dont 30 millions en Afrique et enfin leur origine. L'impact est multiple sur la sécurité, le développement, la jeunesse, les violences sexuelles, etc. Mme Christiane Agboton Johnson a également présenté les initiatives régionales et internationales entreprises et leurs acteurs principaux qui tentent de réglementer les ALPC. Elle a ensuite mis en exergue les défis à relever comme le fait qu'il n'existe pas de convention pour interdire les ALPC qui par ailleurs sont sources de pouvoir – Le devoir de sécurisation des populations mis en avant par les gouvernements (droit naturel des états à s'armer et à renouveler leur armement) – Les impératifs de sécurité humaine (les populations doivent être mises à l'abri de la peur et se sentir en « sécurité »). Enfin, Mme Christiane Agboton Johnson a mis en avant le fait que les synergies entre l'action contre les mines et la lutte contre les ALPC sont peu nombreuses. De fait il convient de faire preuve de créativité en analysant les domaines de convergence entre ces deux thématiques, en rationalisant les ressources, etc.

A l'issue, Mr Jacques Delemarle, Responsable des opérations techniques, de l'ONG MAG / Burundi a effectué une présentation sur les synergies entre l'action contre les mines et la lutte contre les ALPC. Après avoir fait part de quelques réflexions sur les raisons qui conduisent à utiliser des ALPC, il a effectué une comparaison entre l'action contre les mines et la lutte contre les ALPC en mettant en exergue des approches différentes tempérées par des zones de convergences telles que les besoins de planification, la nécessité d'une approche globale et coordonnée dans les deux cas, la présence d'une autorité unique, la destruction relativement facile dans les deux cas et enfin les compétences résiduelles qui représentent un défi.

Dans un deuxième temps, Mr Jacques Delemarle a présenté le cas concret des activités de l'ONG MAG au Burundi dans le domaine de la réduction des ALPC. Puis, Mr Nicodème Nkeshimana, directeur du DAHMI du Burundi lui a succédé pour faire part de la politique de son pays en matière de lutte contre les ALPC.

La troisième présentation de cette session a été effectuée par le commandant Patrick-Alexandre M'Bahia, Point focal sur les MAP et REG de la Côte d'Ivoire. Son exposé portait sur l'impact des ALPC dans son pays. Il a présenté d'abord l'historique de l'instabilité politique en Côte

d'Ivoire, puis un état des lieux de la problématique des ALPC et leurs conséquences. Enfin, il a présenté les mesures prises par son gouvernement pour y remédier. Il a par ailleurs souligné le problème de fabrication traditionnelle qui génère une prolifération non négligeable d'armes légères.

L'intervention de Mr Cheikh Tidiane Cissé, représentant de l'ONG MALAO / Sénégal a mis fin à cette session. Son exposé portait sur la lutte contre les mines et les ALPC au travers de l'expérience de son association. Il a présenté le contexte dans lequel l'ONG MALAO opère en Casamance depuis 1997 et les projets développés avec les populations. Ces initiatives qui se basent sur la liaison communautaire et le renforcement des capacités montrent qu'il est possible pour une même organisation de développer simultanément ou successivement des activités dans les domaines de l'action contre les mines et de la lutte contre les ALPC.

A la suite de cette présentation, Mme Christiane Agboton Johnson a proposé une synthèse basée sur les questionnaires de recueil d'informations sur les ALPC qui ont circulé durant la phase préparatoire du séminaire. Elle fait ressortir que la problématique des ALPC est avérée et se manifeste sous diverses formes (conflit, rébellion, criminalité, possession illégale par les civils). Elle a également mis en évidence le fait que les synergies avec l'action contre les mines sont minimales mais peuvent exister au niveau politique et opérationnel.

Lors des discussions qui ont suivies ces présentations, les synergies qui existent entre les mines et les ALPC ont été mentionnées par les participants.

Mr Marc Antoine Morel, représentant du PNUD est intervenu pour préciser la position de l'ONU dans la lutte contre les mines et ALPC dont l'objectif consiste à réduire la demande en ALPC.

Mr Pascal Rapillard, du CIDHG, a d'abord mentionné l'existence du logiciel de gestion de l'information IMSMA dont l'utilité dans l'action antimines est avérée. Il a ensuite souhaité savoir dans quelle mesure un tel logiciel pourrait avoir une utilité dans la gestion de l'information pour les ALPC ?

En réponse à l'intervention du représentant du PNUD, Mr Issa Abdillahi, représentant de Djibouti, tout en abondant dans le sens de l'atténuation de la demande, en matière de transferts illicites d'ALPCs, appelle surtout à l'atténuation de l'offre, parfois trop insistante, qui émane des pays développés et, en particulier, des cinq pays membres du Conseil de Sécurité de l'ONU. Car, contrairement l'idéologie répandue qui consiste à lutter contre la demande, le succès dans la lutte contre le Commerce et les Transferts Illicites d'ALPCs serait au rendez-vous si on parvenait à stigmatiser l'Offre issue des pays développés, au moins autant que la Demande.

Mr Jacques Delemarle MAG/Burundi a également souhaité intervenir en réaction aux précédentes interventions. Selon lui, il faut travailler en même temps sur l'offre et la demande. A la question de Mr Pascal Rapillard sur l'importance d'un système de gestion de l'information, il a répondu qu'un tel système pourrait aider à quantifier les caches d'armes mais aussi à développer une cartographie qui constituerait une vue d'ensemble des ALPC.

Par ailleurs, Mr. Issa Abdillahi a souhaité intervenir en vue de donner une information capitale à l'assemblée. En effet, il existe un réseau de gestion en ligne des échanges d'informations mis en place par l'UNODA (Bureau de Désarmement de l'ONU), dénommé Small Arms Advisory Network et géré par le PoA-ISS (Program of Action Implementation Support System), et destiné à servir de plate-forme d'échange entre les différentes agences de l'ONU concernées par la lutte contre le caractère illicite du transfert des ALPCs, les pays donateurs et les pays bénéficiaires, tout en servant à stocker les différents Rapports Nationaux des pays, ainsi que les profils de chaque pays, une base de données sur les meilleurs pratiques, etc...

Pour Mme Christiane Agboton Johnson, la partie offre n'est pas réellement importante. Selon

elle, agir sur la demande tient aussi du factoriel. Il existe en effet différents facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'utilisation des ALPC. Par rapport à la question sur le logiciel IMSMA, elle a également précisé que l'UNIDIR a mis en place une liste de contrôle à partir de laquelle les pays vont évaluer leurs besoins.

Le colonel Norbert Badet, directeur du CPADD / Bénin s'interroge sur le problème du traçage des ALPC. On note en effet qu'il existe un traçage sur les armes importées, mais qu'en est-il de la production artisanale ? En réponse à cette question, Mme Christiane Agboton Johnson a souligné le fait que les structures nationales qui ont en charge cette question. Pour le Colonel Niang, la Convention de la CEDEAO a reconnu cette fabrication artisanale. Cependant aucune alternative n'est envisagée pour limiter cette production.

A la question de Mr. Issa Abdillahi de savoir si ce sont uniquement les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest qui fabriquent des armes artisanales, les représentants des autres pays présents ont répondu que ce phénomène était général car leurs pays produisent également des armes traditionnelles.

Au terme de ces échanges et juste avant de conclure la session, Mr Joel Kaigre, président de l'ONG HAMAP a pris la parole pour remercier les organisateurs du séminaire et le Sénégal pour son accueil. Après une brève présentation de l'ONG HAMAP, il a déclaré avoir été longtemps pessimiste face aux défis de la lutte contre les mines. Il reconnaît cependant que sa vision a changé après ces trois jours de travaux dans le cadre du séminaire.

CLOTURE DU SEMINAIRE ET RECOMMANDATIONS

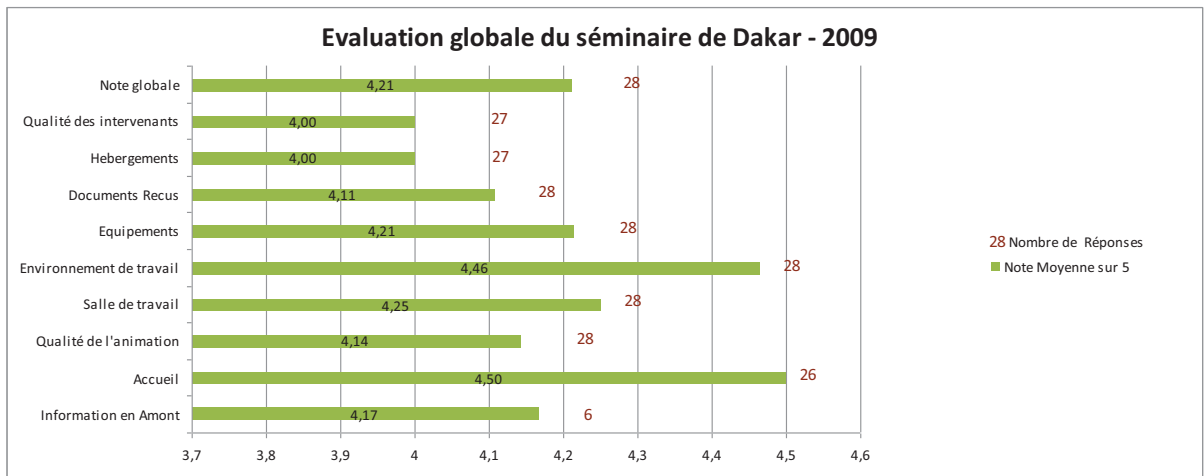
1 Cérémonie de clôture du séminaire

L'Ambassadeur Papa Omar Ndiaye du CNAMS a remis au nom de tous les acteurs francophones de l'action contre les mines un cadeau à Mr René Faure, chargé du Programme Francophone au CIDHG afin de le remercier des efforts consentis et des initiatives prises au profit de la communauté francophone de l'action contre les mines durant sa présence au CIDHG.

Au cours de l'allocution qui a suivi, Mr René Faure a chaleureusement remercié les participants qui ont, durant trois jours, contribué à faire de cette rencontre un succès. Il a également souligné l'intérêt de pouvoir bénéficier d'une plateforme d'échanges francophone tournée vers l'action contre les mines, les BASM et les REG. Enfin, il a souhaité à chacun un bon retour dans son pays d'origine et a prononcé la clôture officielle du séminaire.

2 Commentaires – Recommandations

Le graphique présenté ci-dessous ainsi que les commentaires et recommandations sont basés sur la synthèse du questionnaire d'évaluation globale proposé aux participants en fin de séminaire. Les évaluations par session peuvent quant à elles être consultées en annexe 11 du présent rapport.



Préparation du séminaire :

- La majorité des participants estime avoir été suffisamment impliquée dans la préparation du séminaire et reconnaît une bonne coordination en amont effectuée par l'équipe des organisateurs ;
- Certains proposent cependant de lancer la préparation du prochain séminaire dès le début de l'année 2010 afin d'avoir le temps de mieux s'impliquer. Du point de vue des organisateurs, cette remarque est pertinente au vu des problèmes de communication existant entre l'Europe et l'Afrique ainsi que les contraintes d'agenda qui perturbent considérablement et ralentissent la préparation du séminaire.
- Plusieurs participants souhaitent que les Etats puissent proposer des thèmes à explorer. Cette démarche participative a été proposée cette année. En effet, le choix des thématiques abordées à Dakar a été effectué en s'appuyant d'une part sur les résultats du séminaire 2008 et d'autre part en adressant, au début du mois de juin, un courriel ou fax personnalisé à chaque représentant des pays participants.
- Enfin, quelques uns suggèrent également de recueillir avant le séminaire des fiches pays faisant le point de situation. Dans ce cas encore, trois questionnaires ont été transmis aux représentants des Etats participants en vue de collecter le maximum d'informations en amont. Il s'agissait de l'Annexe 2 reprenant par pays les informations mises à jour sur les différents piliers de l'action contre les mines, BASM et REG – du questionnaire sur la mobilisation des ressources - et enfin du recueil d'informations sur les ALPC.

Organisation du séminaire :

- L'accueil chaleureux et la convivialité qui régnaient en amont et durant le séminaire ont été très appréciés par l'ensemble des participants. Il est cependant proposé d'organiser un cocktail ou équivalent dès le dimanche soir afin d'accueillir et de mettre à l'aise l'ensemble des participants.
- La durée du séminaire a été abordée dans les évaluations comme un point à améliorer. Il est proposé de le porter à 4 ou 5 jours afin d'inclure une journée de visite d'un opérateur (ONG) sur le terrain.
- Les discussions autour de la fréquence du séminaire se sont traduites par les chiffres suivants :
 - 19 participants se positionnent pour une fréquence annuelle en mettant en avant les raisons suivantes : faciliter la compréhension de la problématique, cultiver le réseau, la convivialité, relever les performances, intérêts et motivations pour convaincre les Etats à lutter contre les mines, consigner les progrès effectués dans le rapport annuel, évolution des techniques, amélioration de la planification et de

la coordination des actions.

- 4 participants montrent une préférence pour la tenue d'un séminaire tous les deux ans afin de capitaliser les informations et d'éviter la routine.

- Plusieurs participants souhaitent que le séminaire soit organisé les mardi, mercredi et jeudi afin de pouvoir voyager le lundi et le vendredi.
- Enfin, l'hébergement et l'alimentation ont globalement satisfait les participants bien que le coût élevé des prestations et quelques problèmes logistiques tels que les déficiences du réseau Internet aient fait l'objet de remarques de la part des participants. Certains d'entre eux souhaitent également que soient instaurés des frais de séjour au profit de certains Etats qui ne sont pas en mesure de supporter leur délégation.

Déroulement du séminaire :

- La taille volontairement restreinte du séminaire est unanimement appréciée par les participants car elle favorise les échanges directs entre tous les acteurs présents (Etats, OI, ONG, etc.) ;
- La qualité des interventions a été reconnue par la majorité des participants qui par ailleurs ont apprécié le soin porté aux supports pédagogiques ;
- En revanche, il a été mentionné que les sessions étaient en général trop courtes pour permettre des échanges poussés et qu'il conviendrait d'accorder plus de temps aux travaux en groupe ;
- Enfin, la qualité de l'animation et l'énergie déployée par les organisateurs ont été soulignées par l'ensemble des participants.

Suivi des travaux du séminaire :

Les participants souhaitent que les sujets ci-après fassent l'objet d'un suivi post-séminaire sans pour autant préciser le degré de priorité de ces thématiques. Il est par ailleurs proposé de conserver les mêmes acteurs afin de faciliter ce suivi :

- Elaboration de stratégies et suivi de programmes d'action contre les mines
- Mobilisation des ressources (meilleure connaissance des stratégies bailleurs et élaboration de demandes de financements)
- Gestion de la qualité ;
- Initiatives francophones et Bibliomines ;
- Forum d'échange et recueil continu des attentes des pays, des idées nouvelles et des réactions par voie électronique ;
- Suivi de l'actualité de l'action contre les mines en général et des activités des centres nationaux d'action contre les mines ;
- Education au risque des mines et REG ;
- Liaison communautaire ;
- Assistances aux victimes de mines ;
- Remise à disposition des terres ;
- Lutte contre les ALPC ;

Outre les thématiques ci-dessus, traitées au cours du séminaire, un certain nombre d'autres sujets font l'objet d'attentes spécifiques de la part des Etats affectés par les mines et REG présents au séminaire. Ce sont :

- Matériels, équipements et techniques de déminage ;
- Plaidoyer ;
- Législations nationales.

Suggestions :

La grande majorité des participants a éprouvé un grand intérêt à prendre part aux travaux du séminaire 2009 et souhaite faire part des suggestions ci-après :

- Continuer à développer les échanges d'informations entre acteurs africains francophones dans le domaine de l'action contre les mines ;
- Profiter du séminaire 2010 pour faire un point sur la conférence de Carthagène ;
- S'ouvrir aux acteurs anglophones pour pouvoir échanger sur la gestion des cas transfrontaliers ;
- Réfléchir aux possibilités de financement par le CIDHG du renforcement des capacités du CPADD
- Enfin, certains pays comme la Mauritanie, le Tchad et la RDC se déclarent très intéressés pour accueillir le séminaire 2010 ;

ANNEXE 1 LISTE DES PARTICIPANTS

Organisateurs	Institution / Fonction	Coordonnées
Nom Léopold Wade	Gouverneur de la région de Ziguinchor, Modérateur	Tel: + 221 776 45 25 61 Tel 2: + 221 339 91 60 30 Mèl: leopoldwade55@yahoo.fr
René Faure	Responsable des programmes francophones	Tel: +41 22 906 83 43 Mèl: r.faure@gichd.org
Philippe Houliat	Consultant	Port: +352 691 966 976 Mèl: houliat@pt.lu
Estelle Aebersold	Chargée de projet, programme francophone	Tel: +41 22 906 83 47 Mèl: e.aebersold@gichd.org

Participants	Institution / fonction	Coordonnées
ALGERIE Ahcène Gherabi	Ministère de la Défense Nationale Directeur du projet lutte contre les mines	Tel: + 213 21 72 51 05 Port: + 213 661 68 19 68 Fax: + 213 21 72 05 01
BELGIQUE Georges Godart	Ambassadeur de la Belgique au Sénégal	Tel : + 221 33 889 43 90 Mèl : ambeldak@orange.sn

<p>BENIN Norbert Badet</p> <p>CPADD / Directeur</p> <p>Tel: + 229 21 34 15 57 Port: + 229 97 98 92 71 Mèl: norbert.badet@cpadd.org Mèl 2: norbertbadet@yahoo.fr</p> <p>Patrice Hubert</p> <p>CPADD / Directeur des études</p> <p>Tel: +229 21 34 17 36 Port: +229 90 08 45 15 Mèl: patrice.hubert@cpadd.org Mèl 2 : patricehubert@live.fr</p>	<p>BURUNDI Nicodème Nkeshimana</p> <p>Ministère de la sécurité publique DAHMI / Directeur</p> <p>Tel: + 257 22 27 42 39 Port: + 257 77 73 88 09 Mèl: inicotdeme@yahoo.fr</p> <p>Bède Baregensabe</p> <p>Ministère de la sécurité publique DAHMI / Chef des opérations</p> <p>Tel: + 257 22 27 42 39 Port: +257 77 76 30 11 Mèl: badenbd@yahoo.fr</p>	<p>CANADA Benoit Gauthier</p> <p>Conseiller politique, Ambassade Dakar</p> <p>Tel : +221 33 889 4780 Mèl : benoit.Gauthier@international.gc.ca</p>	<p>CONGO Léonce Nkabi</p> <p>Ministère de la Défense Nationale Coordonateur du projet pour l'élimination des mines antipersonnel</p> <p>Tel: + 242 526 49 21 Port: + 242 666 54 57 Mèl: nkabi_frcg@yahoo.fr</p>	<p>COTE D'IVOIRE Patrick-Alexandre M'Bahia</p> <p>Ministère de la Défense Officier de gendarmerie, point focal sur les MAP</p> <p>Tel: + 225 22 41 67 49 Port: + 225 07 08 70 30 Mèl: pmbahiafr@yahoo.fr</p>
---	--	--	---	---

<p>DJIBOUTI Issa Abdillahi</p> <p>Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Sous-Directeur / Point-Focal Armes Conventionnelles et Mines Antipersonnel</p> <p>Tel : + 253 35 33 42 Port : + 253 82 30 10 Mèl: is66majesty@hotmail.com</p>	<p>FRANCE Alain Girma</p> <p>Ministère des Affaires étrangères et européennes Ambassadeur, secrétaire général de la CNEEMA</p> <p>Tel : + 33 1 43 17 61 71 Port : + 33 6 13 72 26 46 Fax : + 33 1 43 17 61 66 Mèl: alain.girma@diploematie.gouv.fr</p> <p>Yannick Rodrigo</p> <p>Groupe d'intervention NEDEX (Dakar)</p> <p>Mèl: yannedex@hotmail.fr</p>	<p>GUINEE BISSAU César Luis Gomes Lopes de Carvalho</p> <p>Secrétariat d'Etat des anciens combattants CAAMI / Directeur National</p> <p>Tel : + 245 320 54 74 Port : + 245 667 83 24 Mèl : carvalhoceasarqbs@yahoo.com.br</p>	<p>MALI Boubacar Diallo</p> <p>Ministère de la Défense Chef de corps 34^e bataillon Génie</p> <p>Tel: + 223 20 22 57 95 Port : + 223 72 06 66 54 Mèl: diallopathe4@yahoo.fr</p>	<p>MAROC Abdelhay El Haloui</p> <p>Etat Major des Forces Armées Royales Officier des Forces Armées Royales</p> <p>Port : + 212 663 43 21 04 Fax : +212 28 33 41 90 Mèl : aabouhl@hotmail.com</p>	<p>MAURITANIE Alioune Ould Mohamed El Hacem</p> <p>Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation</p> <p>Tel: + 222 52 52 714</p>
---	---	--	---	--	--

<p>PNDHD / Coordinateur</p>	<p>Port: + 222 63 32 462 Mèl : ouldmennane@yahoo.fr</p>	<p>M'hamada ould Meimou</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation Directeur général de l'Administration Territoriale Président du comité de pilotage / PNDHD</p>
<p>NIGER Mai Moctar Kassouma</p>	<p>Tel: + 227 20 72 29 64 Port. + 227 21 79 43 59 Mèl: maimoctark@yahoo.fr</p>	<p>CNCCAI / Président de la Commission Nationale</p>	<p>Port 1: + 227 96 19 44 62 Port 2: +227 21 79 13 80 Port 3: + 227 94 61 67 87 Mèl: moussaay@yahoo.fr</p>
<p>RDC Sudi Alimasi Kimputu</p>	<p>Tel: + 243 99 838 14 37 Port: + 243 81 81 38 963 Mèl: sudikimputu@yahoo.fr</p>	<p>Ministère de l'Intérieur Coordonnateur National Point focal LAM</p>	<p>Port: + 243 81 65 12 166 Mèl: bokwangor@yahoo.fr</p>
<p>Roger Bokwango Mundembe</p>	<p>Ministère de l'Intérieur Coordonnateur National adjoint Point focal LAM</p>	<p>NDO / Directeur des opérations</p>	<p>Tel: +250 07 50 32 98 62 Port: +250 07 88 51 44 65 Mèl: gugukayumba@yahoo.fr</p>
<p>RWANDA Andrew Kayumba</p>	<p>Tel: +250 07 50 32 98 62 Port: +250 07 88 51 44 65 Mèl: gugukayumba@yahoo.fr</p>	<p>CNAMS / Directeur</p>	<p>Tel: + 221 33 991 69 38</p>
<p>SENEGAL Papa Omar N'Diaye</p>	<p>Tel: + 221 33 991 69 38</p>	<p></p>	<p></p>

Port: + 221 77 516 68 46
 Mèl: papaomar@gmail.com

Seyni Diop
 CNAMS / Chef de division EDM et AV

Tel: + 221 33 991 69 38
 Port: + 221 77 656 86 06
 Mèl: diopseni@yahoo.fr

Meïssa Niang
 MFA / Directeur du contrôle, étude et législation

Tel : + 221 33 849 7140
 Port : + 221 33 849 7515
 Fax : + 221 33 823 2055
 Mèl : maissa3@yahoo.fr
 Mèl 2: maissa.niang@laposte.net

Madeleine Salane Madioune

Responsable Bibliomines CNAMS Sénégal

Mèl : madiounem@yahoo.fr

SUISSE

Charles-Edouard Held

Ambassadeur de Suisse au Sénégal

Tel : + 221 33 823 05 90
 Port : + 221 77 637 91 93
 Mèl : charles-edouard.held@eda.admin.ch

TCHAD

Assane Ngueadoum

CND / Conseiller technique

Tel: + 235 252 47 06
 Tel 2: + 235 230 19 00
 Port: + 235 628 99 04
 Port 2: + 235 995 93 10
 Mèl: angueadoum@yahoo.fr

AIISP

Laurent Attar Bayrou

Président

Tel : + 33 478 95 45 03
 Port : + 33 6 72 01 03 42
 Mèl : direction@aisp.fr

<p>CE Stéphane Halgand</p> <p>Conseiller Chef de section Développement rural, sécurité civile, environnement (Sénégal)</p> <p>Tel : + 221 33 889 11 05 Fax : + 221 33 823 68 85 Mèl : stephane.halgand@ec.europa.eu</p>	<p>CEEAC Bellarmin Ndongui</p> <p>EMR Chef de la composante police Gendarmerie</p> <p>Tel : + 241 07 19 72 60 Mèl : bellarminndongui@yahoo.fr</p>	<p>CICR Dominique Loye</p> <p>Unité Armes Chef adjoint (division juridique)</p> <p>Tel : + 41 22 730 27 49 Port : + 41 79 340 82 51 Mèl: Dloye.gva@icrc.org</p> <p>Ibrahima Tounkara</p> <p>Juriste / chargé de programmes communication, Dakar</p> <p>Tel : + 221 33 86 91 369 Port : +221 77 529 71 44 Mèl : dakar.dak@icrc.org</p>	<p>CIDHG Pascal Rapillard</p> <p>Conseiller politique du directeur</p> <p>Tel : + 41 22 906 16 91 Mèl: p.rapillard@gichd.org</p> <p>Gisèle Sehlin Brahi</p> <p>Coordinatrice du projet Bibliomines, programme francophone</p> <p>Tel : + 41 22 906 83 87 Mèl : g.sehlinbrahi@gichd.org</p> <p>Anne Capelle</p> <p>Consultante</p> <p>Tel : + 32 67 64 97 55 Port : + 32 (474) 97 83 76 Mèl : anne@capelle.cc</p> <p>Jean Luc Delon</p> <p>Chargé de mission</p> <p>Mèl : j.l.delon@hotmail.fr</p> <p>Priscillia de Beaufort</p> <p>Etudiante relations internationales</p> <p>Mèl : Kalyпсо19@hotmail.fr</p>
---	---	--	--

HAMAP	Président	Tel : + 33 14 37 544 68 Port : + 33 66 34 628 51
HANDICAP INTERNATIONAL	Directeur département Mines	Tel : + 33 478 69 79 44 Port : + 33 660 96 99 29 Mèl : bhowell@handicap-international.org
ICBL	Directrice, mise en oeuvre du Traité	Tel : + 41 22 920 03 20 Port : + 41 79 470 11 45 Mèl : tmar@icbl.org
Boubine Toure	Représentant ICBL Sénégal	Tel : + 221 33 842 93 31 Port : + 221 775 637 648 Mèl : boubine@refer.sn
Mamady Gassama	Point focal ICBL Sénégal	Tel : + 221 77 30 76 723 Mèl : gassamamady@yahoo.fr
MAG	MAG Burundi Chef operations	Tel: + 257 22 25 93 82 Port : + 257 79 480 030 Port 2: + 33 618 628 600 Mèl : jacques.delemarie@magburundi.org
MALAO	Coordonnateur bureau Ziguinchor	Tel: + 221 776 30 39 85 Mèl : cheidalaye@yahoo.fr

<p>PNUD Marc-Antoine Morel</p>	<p>Bureau BCPR / Programme ALPC et violence armée Conseiller régional</p>	<p>Tel : + 221 33 869 39 85 Port : + 221 77 819 32 70 Mèl : marc.antoine.morel@undp.org</p>
<p>UNICEF Judy Grayson</p>	<p>Conseillère principale (New York)</p>	<p>Tel : + 1 212 326 7151 Mèl : jgrayson@unicef.org</p>
<p>UNIDIR Christiane Agboton Johnson</p>	<p>Directrice adjointe</p>	<p>Tél. : + 41 22 917 17 93 Port : + 33 6 20 32 29 13 Mèl : cagboton-johnson@unog.ch</p>
<p>UNMAS Salim Raad</p>	<p>Directeur adjoint UNMACC (RDC)</p>	<p>Tel : + 243 99 01 36 568 Mèl : sraad@macc-drc.org</p>

ANNEXE 2 PROGRAMME DU SÉMINAIRE



LUNDI 02 NOVEMBRE 2009

Ouverture du séminaire		Lieu :	Les Almadies
Session 0 : 9h00 à 9h30	<p><u>Contenu :</u> Déroulement :</p> <p>8h30 / 9h00 : Accueil des participants par le modérateur 9h00 / 9h10 : Allocution du représentant du directeur du CIDH-G 9h10 / 9h20 : Allocution du représentant du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères du Sénégal</p>	<p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr Léopold Wade, Gouverneur de la région de Ziguinchor - Mr René Faure, programme francophone - Mr Bassirou Sene, représentant du ministre 	
Session 1 : 9h30 à 10h45	<p>Synthèse d'informations sur l'action contre les mines et REG depuis le dernier séminaire</p> <p><u>Contenu :</u> Phase 1 : Présentation du séminaire 2009 et de ses objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction, accueil des nouveaux participants et du modérateur <p>Phase 2 : Communication des Etats (sur demande de leur part)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problématique des Mines / REG en Guinée Bissau - Problématique des Mines / REG dans le sud du Maroc - L'action contre les mines et le développement en RDC <p><i>Echanges entre les participants</i></p> <p>Phase 3 : Information sur les initiatives francophones</p> <p>Communication sur les programmes francophones <i>Echanges entre les participants</i></p>	<p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modérateur : Mr Léopold Wade - Représentant Directeur CIDH-G : Mr René Faure, <p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant Guinée B. : César Gomes Lopez de Carvalho - Représentant Maroc : Commandant Abdelhay El Haloui - Représentant RDC : Maître Sudi Alimasi Kimputu <p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bibliommes : Mr René Faure + Mme Gisèle Schlin Brahi 	Les Almadies
10h45 à 11h00	<i>Pause</i>		
Session 2 : 11h00 à 12h30	<p>Mobilisation des ressources</p> <p><u>Contenu :</u> Phase 1 : Présentation d'une synthèse des différentes situations de l'action contre les mines et des besoins dans les pays représentés au séminaire</p> <p><i>Echanges entre les participants</i></p> <p>Phase 2 : Identification des ressources potentielles et mécanismes d'accès</p> <p><i>Echanges entre les participants</i></p>	<p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modérateur : Mr Léopold Wade - Personne ressource : Lieutenant-colonel Alioune ould Mohamed El Hacen <p><u>Intervenants :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. UNICEF : Mme Judy Grayson 2. UNMAS : Mr Salim Raad 3. PNUD : Mr Marc Antoine Morel 	Les Almadies
12h30 à 14h00	<i>Déjeuner</i>		
14h00 à 15h30	<p>Phase 2 (suite) : Identification des ressources potentielles et mécanismes d'accès</p> <p><i>Echanges entre les participants</i></p> <p>Présentation des travaux de groupes</p>	<p><u>Intervenants :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. UE : Mr Stéphane Helgand 5. Belgique : Mme An Ghys 6. Canada : Mme Benoît Gauthier 7. France : Mr Alain Girma 	
15h30 à 16h00	<i>Pause</i>		
16h00 à 18h00	<p>Phase 3 : Travaux de groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'un cas concret par groupe autour d'un ou plusieurs bailleurs - Compte rendu en séance plénière 	<p><u>Coordination :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modérateur : Mr Léopold Wade - Personne ressource : Lieutenant-colonel Alioune ould Mohamed El Hacen 	

MARDI 03 NOVEMBRE 2009

<i>Accueil des participants</i>		<u>Lieu:</u>
Session 3 : 09h00 à 10h00	<p style="text-align: center;">Education au risque des mines</p> <p><u>Contenu:</u></p> <p>Interventions Personnes Ressources :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'éducation au risque des mines et REG : évolutions et approches méthodologiques Les normes internationales régissant l'ERM <p>Retours d'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> Algérie : l'analyse des besoins Sénégal : l'expérience de planification stratégique <p>Présentation des travaux de groupes</p>	Les Almadies
<i>Pause</i>		
10h00 à 10h30 10h30 à 12h00	<p><u>Contenu:</u></p> <p>Travaux de groupes : La liaison Communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux en groupe Compte rendu en séance plénière 	<u>Coordination:</u> - Modérateur : Mr Léopold Wade - CIDH-G : Mme Anne Capelle
12h00 à 13h30	<i>Déjeuner</i>	
Session 4 : 13h30 à 15h00	<p style="text-align: center;">Remise à disposition des terres</p> <p><u>Contenu:</u></p> <p>Intervention Personne Ressource:</p> <p>Présentation du concept de Remise à disposition des terres et sa mise en œuvre sur le terrain</p> <p>Retours d'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> Algérie : La remise à disposition des terres Mauritanie : mise en place du processus de remise à disposition des terres Sénégal : premières expériences de RDT en Casamance <p style="text-align: center;"><i>Echanges entre les participants</i></p>	<u>Lieu:</u> Les Almadies
<i>Pause</i>		
Session 5 : 15h30 à 16h45	<p style="text-align: center;">Sensibilisation aux instruments internationaux de l'action contre les mines et REG</p> <p><u>Contenu:</u></p> <p>Interventions Personnes Ressources :</p> <ol style="list-style-type: none"> Sensibilisation à la CASM et enjeux futurs de la CIMAP CCAC : enjeux actuels <p style="text-align: center;"><i>Echanges entre les participants</i></p>	<u>Lieu:</u> Les Almadies

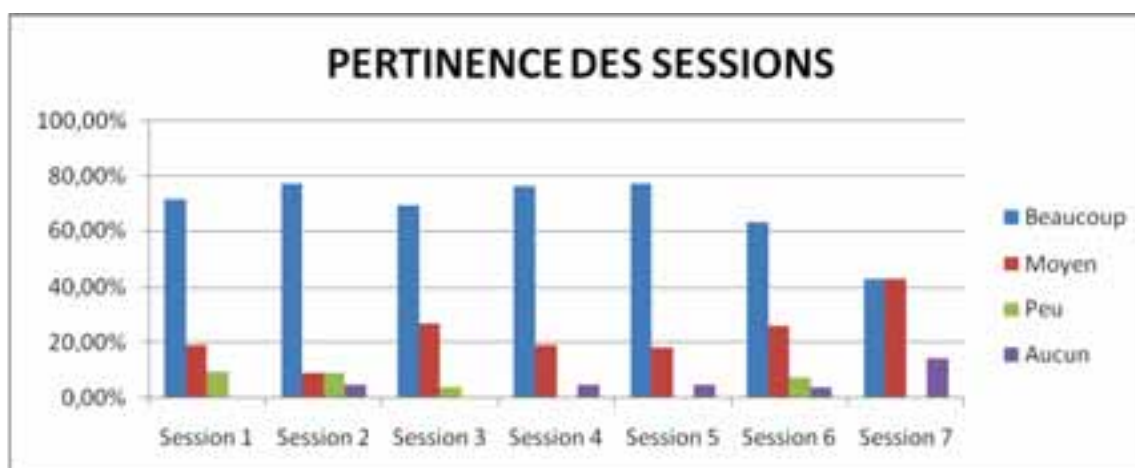
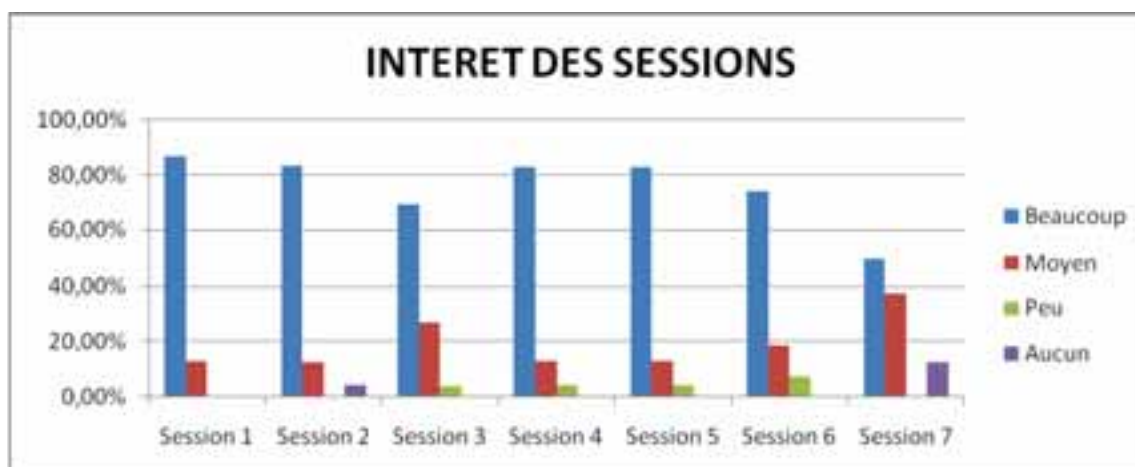
MERCREDI 4 NOVEMBRE 2009

8h45	<i>Accueil des participants</i>	<u>Lieu :</u> Les Almadies
Session 6 : 9h00 à 10h00	<p style="text-align: center;">Assistance aux victimes</p> <p><u>Contenu :</u></p> <p>Interventions Personnes Ressources :</p> <ol style="list-style-type: none"> Comprendre l'assistance aux Victimes Présentation des conclusions du rapport « Voix du terrain » <p>Retours d'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sénégal : présentation du plan national d'assistance aux victimes <p style="text-align: center;"><i>Echanges entre les participants</i></p> <p style="text-align: center;">Présentation du travail de groupe</p>	<p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Modérateur : Mr Léopold Wade CIDH-G : Mme Anne Capelle Point focal ICBL : Mr Mamady Gassama <p>- Représentant CNAMS : Mr Seyni Diop</p>
10h00 à 10h30	<i>Pause</i>	
10h30 à 12h00	<p><u>Contenu :</u></p> <p>Le rôle des centres de lutte antimines dans l'Assistance aux victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travail en groupe Compte rendu en séance plénière 	<p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Modérateur : Mr Léopold Wade CIDH-G : Mme Anne Capelle
12h00 à 13h30	<i>Déjeuner</i>	
Session 7 : 13h30 à 15h30	<p style="text-align: center;">Convergences entre l'action contre les mines et les armes légères et de petit calibre</p> <p><u>Contenu :</u></p> <p>Ouverture de la session :</p> <p>Intervention Personne Ressource :</p> <ol style="list-style-type: none"> Point sur la lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique Les synergies entre l'action contre les mines /REG et la lutte contre les armes légères <p>Retours d'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> Côte d'Ivoire : impact des ALPC en RCI et action menées en lien avec l'action contre les mines ONG sénégalaise MALAO: éclairage d'une ONG sur les réalités du terrain... <p style="text-align: center;"><i>Echanges entre les participants</i></p>	<p><u>Lieu :</u> Les Almadies</p> <p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MFA/DJRCEL / Sénégal : Colonel Maïssa Niang Modérateur : Mr Léopold Wade UNIDIR : Mme Christiane Agboton-Johnson MAG : Mr Jacques Delemarle Représentant Burundi : Mr Nicodème Nkeshimana Représentant Côte d'Ivoire : Commandant Patrick M'Bahia Représentant Guinée Bissau : Mr César Gomes Lopez de Carvalho Représentant ONG MALAO : Mr Cheikh Cissé
15h30 à 16h00	<i>Pause</i>	
16h00 à 16h30	<i>Conclusion du séminaire en plénière</i>	
16h30	Clôture du séminaire	<u>Lieu :</u> Les Almadies

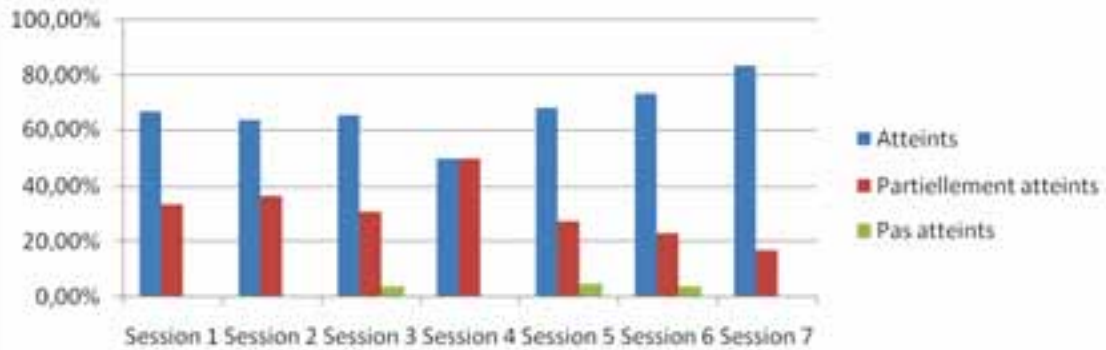
ANNEXE 3 SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS PAR THÈMES ET PAR SESSION

Session 1	Synthèse d'information sur l'action contre les mines et les REG (23 évaluations)
Session 2	Mobilisation des ressources (25 évaluations)
Session 3	Education au risque des mines (26 évaluations)
Session 4	Remise à disposition des terres (23 évaluations)
Session 5	Sensibilisation aux instruments internationaux (23 évaluations)
Session 6	Assistance aux victimes (28 évaluations)
Session 7	Convergences entre l'action contre les mines et les armes légères et de petit calibre (8 évaluations)

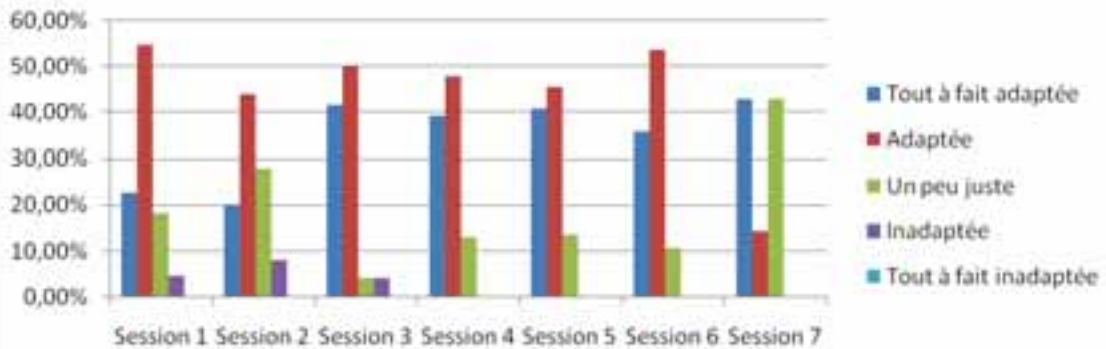
Les résultats sont exprimés en pourcentage de répondants ayant exprimé une opinion. Par exemple, plus de 80 % de répondants ont exprimé beaucoup d'intérêt sur la session 1.



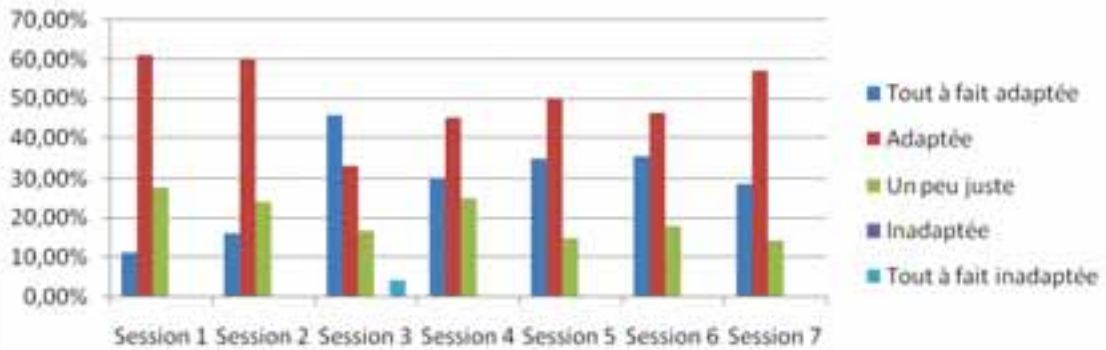
ATTEINTE DES OBJECTIFS

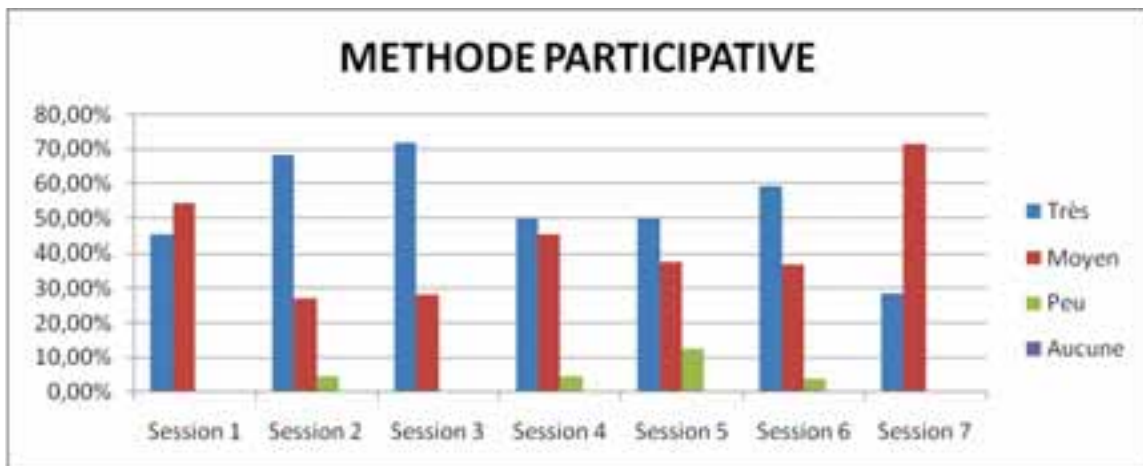
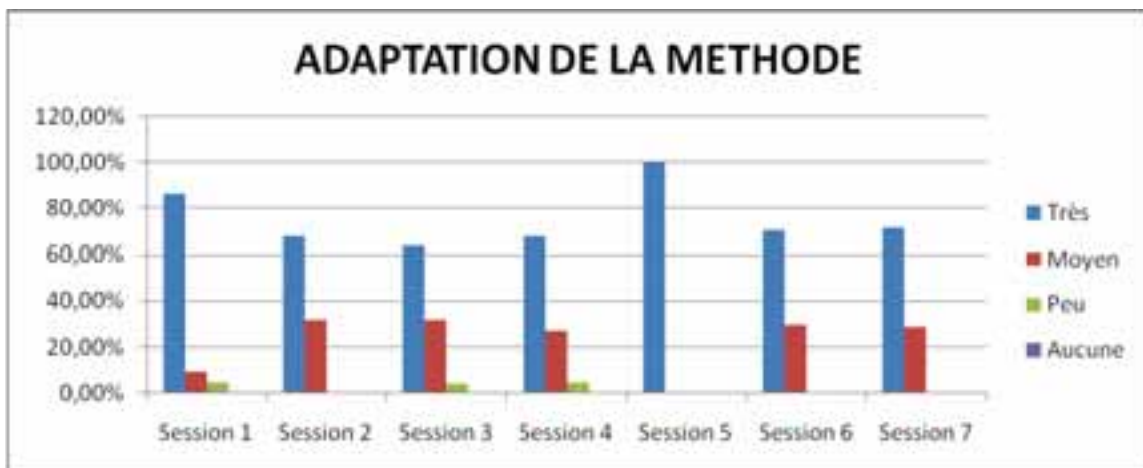
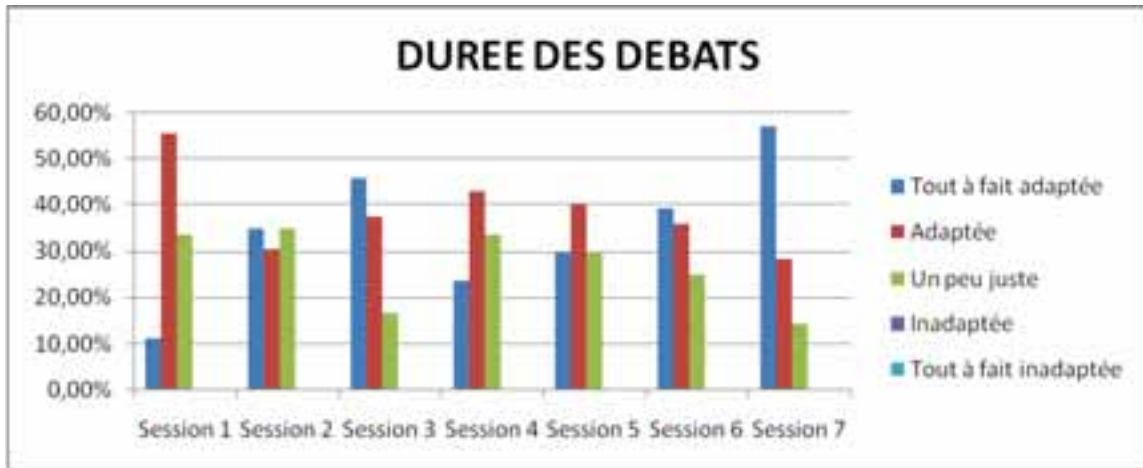


DUREE DES PRESENTATIONS



DUREE DES QUESTIONS REPONSES





ANNEXE 4 SOMMAIRE DE LA DOCUMENTATION REPRODUITE POUR LE CD

(Les documents sont fournis en format PDF)

- **Informations générales**
 - Rapport du séminaire
 - Allocutions de clôture (Mr Sudi Alimasi Kimputu & Joël Kaigre)
 - Liste des participants
 - Programme du séminaire
 - Photos de groupe

- **Présentations et documentations**
 - SESSION I :
 - Présentations :
 - Guinée Bissau – Mr Gomes Lopes de Carvalho
 - Maroc – Mr El Haloui
 - RDC – Mr Sudi Alimasi Kimputu
 - Bibliomines – Mr Faure
 - Documentation : Synthèse par pays :
 - Bénin
 - Burundi
 - Congo
 - Cote d’Ivoire
 - Djibouti
 - Guinée Bissau
 - Mali
 - Maroc
 - Mauritanie
 - Niger
 - RDC
 - Rwanda
 - Sénégal
 - Tchad

 - SESSION II :
 - Présentations :
 - Mauritanie – Mr ould Mohamed El Hacem
 - UNICEF – Mme Grayson
 - PNUD – Mr Morel
 - UNMAS – Mr Raad
 - CE – Mr Halgand
 - Documentation :
 - Subsidés dans le domaine de la consolidation de la paix
 - Addendum session II

 - SESSION III :
 - Présentation :
 - Mme Capelle
 - Sénégal – Mr Diop
 - Documentation :
 - Education au risque des mines, guide pour la gestion de projet

- NILAM 07.11
 - NILAM 07.31
 - NILAM 07.41
 - NILAM 08.50
 - Guides des approches socio-économiques en matière de planification et de gestion dans l'action contre les mines
- SESSION IV :
 - Présentations :
 - HI – Mr Howell
 - Algérie – Mr Gherabi
 - Mauritanie - Mr ould Mohaned El Hacem
 - Sénégal – Mr N'Diaye
 - Documentation :
 - Guide la remise à disposition des terres, méthodes non techniques
 - NILAM 08.20
 - NILAM 08.21
 - NILAM 08.22
- SESSION V :
 - Présentations :
 - CICR – Mr Loye
 - CIDHG – Mr Rapillard
 - Documentation :
 - Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel et sur leur destruction
 - Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions
 - Convention de 1980 sur certaines armes classiques
 - Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
 - Convention sur les armes à sous-munitions
 - Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
 - Armes à sous-munitions : un nouveau traité pour mettre fin à des décennies de victimes civiles
 - Les restes explosifs de guerre : héritage meurtriers des conflits armés modernes
 - Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions : dossier de ratification
- SESSION VI :
 - Présentations :
 - Anne Capelle
 - Sénégal – Mr Diop
 - Point focal ICBL – Mr Gassama
 - Documentation :
 - Comprendre l'assistance aux victimes dans le contexte de la CIMAP, ISU
 - L'assistance aux victimes dans le contexte de la Convention, ISU
 - « Voix du terrain » Handicap International Septembre 2009

- 10.40 : Sécurité et santé au travail – soutien médical pour les opérations de déminage/dépollution
- 10.50 : Sécurité et santé au travail – stockage, transport et manipulation des explosifs
- 10.60 : Sécurité et santé au travail – Déclaration des incidents de déminage/dépollution et enquêtes
- 11.10 : Guide pour la destruction des stocks de mines antipersonnel
- 11.20 : Principes et procédures de brûlage et d’explosion à l’air libre
- 11.30 : Lignes directrices pour la planification nationale de la destruction des stocks

Pour toutes informations complémentaires sur le séminaire, merci de contacter

:

- Mr **René Faure** , Responsable des programmes francophones au CIDHG,

Tel. : +41 22 906 83 43

- Mr **Philippe Houliat**, Consultant – Action contre les mines et restes explosifs de guerre

Tel. : +352 691 966 976 / E.mail : houliat@pt.lu